



## **PROCES VERBAL DE LA REUNION** **DU CONSEIL MUNICIPAL DE** **LA HEUNIERE DU 12 SEPTEMBRE 2024**

### **Date de convocation : vendredi 6 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de la Heunière. Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Étaient présents : Jérôme FOUCHER, Florence ROPARS, Alexandre BOURGEOT, Loïc BUISSON, Céline DA SILVA, Daniel LAVEILLE, Isabelle MARTIN, Anne-Sophie RIGOLOT.

Était absent non excusé : Jacques GIGANT

Était absent excusé : Jean VAREN donnant pouvoir à Loïc BUISSON

Secrétaire de séance : Alexandre BOURGEOT

### **1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juillet 2024**

Approbation à l'unanimité.

### **2/ Délibération : Rapport Triennal Local SNA**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale le rapport triennal local proposé par la SNA.

Le résultat étant sur les trois dernières années, aucune artificialisation n'a été constatée, le PLU l'interdisant désormais.

Monsieur le Maire propose sur cette délibération, d'émettre le souhait d'une révision du PLU.

Approbation à l'unanimité.

### **3/ Délibération : Révision de la TLPE**

Monsieur le Maire rappelle que sur la précédente délibération la dimension réglementaire était à partir de 3m<sup>2</sup>.

Il s'agit à présent de redéfinir cette dimension réglementaire à 1,5m<sup>2</sup>.

Approbation à l'unanimité.

### **4/ Délibération : Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique**

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion à Eure Normandie Numérique pour la transmission des actes par voie dématérialisée.

Monsieur LAVEILLE demande si le montant sera fixe ou bien évolutif.

Monsieur Le Maire répond que pour le moment le montant est fixé à 10€ mensuel.

Approbation à l'unanimité.

### **5/ Délibération : Participation à la prévoyance et maintien de salaire**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier émis par le CDG27, proposant la participation à la prévoyance et maintien de salaire. Cette participation sera rendue obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Madame ROPARS explique les différents volets des mutuelles dont celui de la prévoyance et maintien de salaire.

Monsieur le Maire explique qu'une participation de la commune est obligatoire et que le reste à charge sera à destination de l'agent.

Monsieur BUISSON explique qu'il faut définir correctement le montant, puisque les agents ne sont pas à temps complet.

Monsieur LAVEILLE demande quel est le salaire brut de l'agent administratif afin de définir un montant qui puisse assurer la comptabilité de la commune

Après discussion, le conseil municipal s'accorde sur une participation de 7€ par agent.

## **6/ Délibération : Participation à la mutuelle**

Monsieur le Maire fait lecture du courriel émis par le CDG27, proposant la participation à la mutuelle. Cette participation sera rendue obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le conseil municipal s'accorde sur la non-obligation de l'agent d'y adhérer s'il justifie d'une adhésion à la mutuelle de son/sa conjoint/e.

La délibération est reportée à l'année prochaine.

## **7/ Délibération : Participation aux frais de scolarité (Pacy-sur-Eure)**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de participation aux frais de scolarité par le Groupe Scolaire de Pacy-sur-Eure.

Monsieur LAVEILLE propose de vérifier cette information auprès du Sivos.

Madame DA SILVA réexplique au conseil municipal la méthode de calcul des frais par le Sivos.

Monsieur le Maire propose néanmoins de payer ces frais à minima pour cette année scolaire, l'élève étant déjà scolarisé.

Approbation à l'unanimité.

## **8/ Délibération : Appel à cotisation pour l'Association des Maires du Canton de Pacy-sur-Eure**

Monsieur Le Maire donne lecture de l'appel à cotisation pour l'Association des Maires du Canton de Pacy-sur-Eure.

Monsieur LAVEILLE demande à Monsieur le Maire s'il ressent la volonté d'y adhérer, si les réunions sont accessibles.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de ne pas adhérer à l'Association des Maires du Canton de Pacy-sur-Eure

## **9/ Délibération : Désignation Elu Rural Relais de l'Egalité**

Monsieur le Maire présente le courrier de la Préfecture sur la mise en place de cet Elu Rural Relais de l'Egalité (ERRE).

Monsieur BUISSON se propose comme ERRE, au vu de la proximité qu'il entretient avec les services de secours.

Approbation à l'unanimité de la désignation de Monsieur Loïc BUISSON comme ERRE.

## **10/ Remboursement de l'appareillage téléphonique de la mairie**

Monsieur le Maire présente la facture qu'il a eu à ses frais pour le reste à charge de l'appareillage téléphonique de la mairie d'un montant de 88,90 € TTC.

Il demande au conseil municipal s'il est envisageable de rembourser ces frais.

Approbation à l'unanimité.

## **Devis : Ordinateur portable**

Monsieur le Maire présente le devis de la société Xefi comprenant un ordinateur portable d'un montant de 1 200€ TTC.

Monsieur LAVEILLE fait remarquer que le Pack Office ne figure pas sur le devis.

Monsieur BOURGEOT propose de demander un devis à une autre société.

Monsieur le Maire propose de placer cette dépense en investissement pour l'année prochaine.

Monsieur LAVEILLE fait remarquer que les subventions diminueront certainement les recettes en investissement et qu'il serait plus judicieux de passer ce devis cette année.

Après examen du devis, l'assemblée municipal décide de demander d'autres devis.

## **11/ Devis : Entretien espaces verts/divers : mare rue du Vieux Château, arbres lotissement du Heurre**

Monsieur le Maire fait lecture du devis proposé par la société Damien Redlinger Paysages sur l'entretien espace verts/divers pour un montant de 1 830 € TTC.

Monsieur LAVEILLE demande des nouvelles des échanges concernant les lotissements.

Monsieur BOURGEOT explique que plusieurs freins sont observés et que cela serait préférable d'étudier l'affaire avec une assemblée générale.

Monsieur LAVEILLE fait remonter que depuis le 31 juillet, plusieurs branches s'effondrent.

Monsieur BUISSON relève également que les déchets ne sont pas correctement collectés.

Madame ROPARS demande combien ce contrat coûte-t-il à la commune. Le recrutement d'un agent communal serait peut-être intéressant.

Madame MARTIN fait remarquer que les remarques des passants sont plus négatives quant à l'image de la commune.

Monsieur le Maire fait lecture du contrat signé avec la société.

Monsieur le Maire propose de réévaluer ce qu'il reste à réaliser dans le contrat signé avec la société avant de délibérer sur les devis proposés.

## **12/ Devis : Création d'une voirie enrobée – Chemin vert : Pantanella ; Verleyen (Réception des devis en début de semaine)**

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que Monsieur Pantanella a proposé deux devis. Un chiffrage 100 % à sa charge d'un montant de 30 911,01 euros TTC et un second à répartir au sein des différentes parties concernées d'un montant de 127 592,90 euros TTC.

Monsieur le Maire fait également lecture du devis proposé par la société Verleyen qui s'élève à un montant de 80 428,88 euros TTC.

Monsieur BOURGEOT fait remarquer que l'écart entre ces devis est fulgurant.

Monsieur LAVEILLE propose de diviser par deux la facture du devis proposé par la société Verleyen, entre Monsieur Pantanella et la commune de La Heunière.

L'assemblée délibérante s'accorde à l'unanimité pour proposer cette dernière option à Monsieur Pantanella.

## **13/ Questions diverses :**

### **13.1/ Entretien des fossés et noues, lotissement du Clos du Curé : suggestion de courrier aux administrés concernés**

Monsieur le Maire rappelle l'épisode d'inondation sur certaines habitations du lotissement du Clos du Curé. Monsieur le Maire et Monsieur ZIMMERMAN ont constaté un réel problème au niveau des noues.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier, en collaboration avec le service des bassins versants de SNA qui sera envoyé aux intéressés.

Monsieur BOURGEOT propose d'émettre également ce courrier à l'ASL.

Monsieur BUISSON propose de préciser dans le courrier que l'ensemble des intéressés seront évidemment visés.

Le conseil municipal décide de transmettre ce courrier à tous les concernés.

### **13.2/ Orage tornade du 31 juillet : réparation de l'Eglise et dégâts communaux**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal l'état des lieux sera constaté le 30/10/2024 par les experts d'assurance.

Le devis s'élève à un montant de 4200 euros TTC qui a été envoyé aux services d'assurance.

L'ensemble du conseil est d'accord pour approuver ce devis.

### **13.3/ Prêt de l'ancienne salle de classe**

Monsieur le Maire rappelle les accords qui avaient été stipulés concernant l'ancienne salle de classe de la mairie.

Madame ROPARS propose de mettre à disposition un agenda collectif pour les réservations.

Monsieur BUISSON présente la décision du Comité des Fêtes sur une location de la vaisselle pour tous les usagers. Le don émis pour l'association est toujours d'un montant libre de choix.

Monsieur BUISSON propose également d'émettre un reçu pour les dons afin que les usagers puissent effectuer une déduction d'impôts.

### **13.4/ Changement des horaires relatifs à la lutte contre le bruit de voisinage**

Monsieur le Maire présente l'arrêté mis en place par la préfecture.

Le conseil municipal décide de ne pas signer d'arrêté plus restrictif que ce dernier.

### **13.5/ Assemblage et montage des tables de pique-nique**

Monsieur le Maire fait remonter la demande de la société Dollet pour l'assemblage des tables de pique-nique.

Monsieur LAVEILLE demande des détails sur l'intervention prévue et se propose pour le montage de ces tables.

### **13.6/ Devis pour les décorations de l'Eglise**

L'ensemble du conseil municipal s'accorde sur le devis concernant les illuminations de Noël pour l'Eglise.

### **13.7/ Monsieur BLOT – société BROD**

Madame ROPARS demande des nouvelles concernant Monsieur BLOT qui s'engageait à reboucher les trous sur la longueur.

### **13.8/ Subventions pour l'identification et la stérilisation des chats**

Monsieur le Maire fait lecture de l'annonce émise dans le Maireinfo.

### **13.9/ Problèmes de réseau cellulaire**

Madame MARTIN fait remonter l'alerte qu'au niveau du réseau cellulaire, plusieurs plaintes ont été émises.

Monsieur LAVEILLE fait remarquer également que sur une courte période, des micro-coupures étaient quotidiennes sur la commune.

Monsieur le Maire propose de se renseigner sur la question auprès de Monsieur MAURÉ.

**13.10/ Lecture du courriel de Monsieur SAMSON**

Monsieur le Maire présente le courriel de Monsieur SAMSON, ancien maire de la commune.

**13.11/ Subventions pour l'engazonnement des cimetières**

Monsieur le Maire propose de contacter le département afin d'obtenir des subventions pour l'engazonnement du cimetière.

Madame DA SILVA fait remarquer également qu'entre les inondations, la végétations et l'usure, certaines tombes ont été extrêmement abimées.

**13.12/ Ligne budgétaire pour le fleurissement de la commune**

Madame ROPARS propose de rajouter une ligne budgétaire pour le refleurissement de la commune.

Monsieur LAVEILLE remonte les soucis d'entretien qui ont été observés auparavant.

Monsieur BOURGEOT remarque qu'il faudra ajouter également les coûts associés si la commune décide de recruter un agent communal.

**13.13/ Eclairage numérique de la ZAC**

Monsieur BOURGEOT fait remonter le fait que la ZAC est constamment illuminée malgré la TLPE.

**13.14/ Poteau à incendie**

Le poteau à incendie à l'angle de l'imprimerie Lescure Théol du hameau de Brécourt n'est plus visible.

**13.15/ Extincteurs**

Monsieur BUISSON a rendez-vous la semaine prochaine pour un devis.

**13.16/ La Feuille de La Heunière**

Après discussion, la commission de communication décide de se fixer une date autour du mois de décembre pour la prochaine Feuille.

Fin de séance à 22h40